

L'an deux mil vingt le dix-sept juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 11 juillet 2020, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de M. GONTHIER Emmanuel, Maire.

Conseillers présents : GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, TARAGNAT Nathalie, TREMOUILLER Franck, FIGUEIREDO Analio, CROS Hervé, POJOLAT Romain, GERARD Francine, RABY Sylvie, TERRANOVA Philippe, SOUILLER Nicole.

Conseillers absents : Néant

Secrétaire de séance : Nicole SOUILLER

Délibération n° 2 : Convention avec la commune du Breuil sur Couze :

Une convention de mise à disposition d'un éducateur sportif, Mme Hélène GAZAGNAIRE, auprès de l'école publique d'Antoingt a été conclue avec la commune du Breuil sur Couze le 23 juillet 2007.

Le maire rappelle que cette intervention, à raison de deux heures quinze minutes par semaine pour deux classes, a retenu l'aval des enseignants et fait l'objet d'une convention avec l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la Circonscription d'Issoire.

Afin de renouveler cette mise à disposition, dans les mêmes conditions que celles de l'année scolaire 2019-2020, à compter de la prochaine rentrée scolaire, le maire propose au conseil de lui donner délégation pour signer la convention avec la commune du Breuil sur Couze.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise le maire à renouveler la convention avec la commune du Breuil sur Couze.

.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel GONTHIER

